



21170

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton de Brazey-en-Plaine

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 02 avril 2026

L'an deux vingt-six, le 02 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rachid BOULAHYA, Maire

Nombre de membres au CM : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présent à la séance : 15
Nombre de procuration : 0
Nombre de conseillers qui ont délibérés : 15

Date de la convocation :

27/03/2026

Date d'affichage :

27/03/2026

Présents : Rachid BOULAHYA, Tansu ALTAY, Marilyn BOILEAU, Maxime BOUTANTIN, Suayib CAKIR, Dominique CARREAUD, Mélanie DESFETE, Félicie DEVILLARD, Valérie HOSTALIER, Aurélie LABELLE, Stéphanie LEGENDRE, Jean MATHELIN, Noel PAIN, Dominique ROSE, Enguerran SELLIER

Procuration :

Absent(s)-excusé(s) : /

Absent(s) non-excuse(s) : /

Secrétaire de séance : Monsieur SELLIER Enguerran

Rapporteur du texte : Monsieur le Maire

CERTIFIE EXECUTOIRE

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le 03/04/2026
ID : 021-212105779-20260402-2026013D-DE

Date de publication : le 03 avril 2026

Nomenclature délibération : 5.1 Election exécutif

Objet de la délibération : N° 2026-013 – Retrait de la délibération 2026-012 portant sur l'élection des adjoints sur demande des services de la sous-préfecture

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2241-1 ;

Vu la demande de retrait des services du contrôle de légalité de la sous-préfecture de Beaune du 27 mars 2026 par recours gracieux ;

Considérant que la délibération 2026-012 est entachée d'irrégularité en raison du non-respect de la parité entre les adjoints ;

Le Conseil Municipal décide à la majorité :

Article 1 : de retirer la délibération 2026-012 portant sur l'élection des adjoints

Article 2 : d'accéder à la demande de recours gracieux des services du contrôle de légalité de la sous-préfecture de Beaune

Nombre de voix pour	14	Abstentions	1
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire



Rachid BOULAHYA